



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 16 Mars 2016

L'an deux mille seize, le seize mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 mars 2016 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents :

Christelle MINARD, Jean-Luc SORAND, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN (arrivé à 20h10), Ariel ALLARD, Marie-France CABARET, Nathalie GANDON, Thibault PELLETIER, Jean-Claude MORIN, Catherine BAZIN (Partie à 23h10), Virginie BOUCHARD, Agnès SESCHEBOEUF, Gregory MAIN, Karine LECLUYSE (arrivée à 20h40)

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Yves LAOUENNAN a donné pouvoir à Jean-Luc Sorand
Françoise LEREAU a donné pouvoir à Marie France Cabaret
Marc Ravanel a donné pouvoir à Arnaud Lehericher
Mylène Milon a donné pouvoir à Virginie Bouchard
Annabel Dos Reis a donné pouvoir à Christelle Minard
Catherine Bazin a donné pouvoir à Frédéric Sevin à partir de la délibération n°2016.16.03.07

Absent excusé :

Nombre de conseillers présents : 14 puis 13
Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5 puis 6 à partir de la délibération n°2016.16.03.07
Nombre de votants : 19
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Virginie Bouchard

Madame le Maire ouvre la séance à 20H et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 25 Février 216.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 Février 2016 est adopté à l'unanimité.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du Mercredi 16 Mars 2016

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Compte rendu du Maire
 - Prolongation de mise en disponibilité d'un agent technique pour une année
 - Saisine du Comité médical pour le poste de secrétaire général
 - Subventions SDE ; FDAIC ; DETR
- Compte rendu du 1^{er} Adjoint
 - Information réunion zéro Phyto
 - Visite du cabinet médical avec les professionnels de santé
 - Compte rendu du RDV avec la Préfecture sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée
- Compte rendu du 2^{ème} Adjoint
- Compte rendu du 3^{ème} Adjoint
- Autres comptes rendus

Ressources Humaines

- Recrutement d'un secrétaire général en remplacement de l'agent en congé maladie

Finance :

- Délibération des Taux de Fiscalité 2016
- Délibération de l'enveloppe du régime indemnitaire 2016
- Délibération de l'attribution des subventions aux associations 2016
- Délibération sur le vote de l'indemnité du comptable public 2016
- Vote du BP 2016 Budget principal
- Délibération du Prix de M3 d'eau et de l'abonnement 2016
- Vote du BP 2016 Budget annexe du service de l'eau
- Délibération des Demandes de subventions au titre du Fond de soutien de l'Etat pour l'investissement
- Délibération caution des salles des fêtes

Urbanisme :

- Annule et remplace la Délibération N° 2015.12.17.01 de la tenue du débat du PADD

Divers :

- Changement de la date de la visite de village à Tremblay-les-Villages prévue initialement le 28 mai 2016

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Concert dans l'Eglise de Tremblay-les-Villages au profit de la restauration de la poutre de l'Eglise de Theuvy dans le cadre du lancement de la souscription de la fondation du patrimoine – 1^{er} Mai 2016
- Réunion du conseil municipal ouverte au public le 2 Mai à 18h30 avec Monsieur Olivier Marleix, Député d'Eure-et-Loir et Vice-Président de l'Agglomération du Pays de Dreux qui vient rendre compte de ses mandats.
- Prévoir une date pour une réunion publique afin de rendre compte aux habitants de la situation financière de la commune.

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire

- Prolongation de mise en disponibilité d'un agent technique pour une année

Madame le Maire informe les conseillers municipaux sur la demande d'un agent technique pour la prolongation de sa mise en disponibilité qu'il a obtenu à compter du 31 mai 2015 pour une durée d'un an. Cet agent demande la prolongation de cette mise en disponibilité pour une durée d'un à compter du 31 mai 2016. La commune compte prendre un avis favorable à cette prolongation et la commission administrative paritaire du Centre de Gestion devra également se prononcer.

- Saisine du Comité médical pour le poste de secrétaire général

Madame le Maire informe que l'actuel secrétaire général des services est en congé de longue maladie depuis le 23 Septembre 2014 et pour une durée de 18 mois. Aussi il est nécessaire que l'agent demande au comité médical de valider son choix quant à sa situation. L'agent peut demander une réintégration dans la collectivité ou une prolongation de son congé de longue maladie. Dans le cadre de la procédure l'agent devra prendre un rendez-vous avec un médecin expert agréé qui émettra son avis et le transmettra au comité médical. Le comité médical s'est déroulé le 15 mars 2016 et nous n'avons pour le moment pas de retour quant à sa demande.

- Subventions SDE ; FDAIC ; DETR

Madame le Maire informe les conseillers municipaux sur les demandes de subventions demandées dans le cadre du financement des investissements projetés en 2016. Aussi, le SDE a réputé nos dossiers complets et la commission de répartition a eu lieu le lundi 14 Mars 2016. La commune n'a pour l'instant pas eu de retours sur les sommes allouées.

En ce qui concerne les subventions au titre du FDAIC du Conseil Départemental, l'ensemble de nos dossiers ont été réputés complets par les services du Conseil Départemental.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Pour les demandes de subventions auprès de l'Etat Madame le Maire informe que dans le cadre de l'article 159 de la loi de finances 2016, l'Etat a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Ce fonds est consacré à de grandes priorités définies entre l'Etat et les communes ainsi qu'au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres. Dans le cadre de ce conseil, des demandes de subventions nouvelles vont être demandées.

- Visite du cabinet médical avec les professionnels de santé

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une nouvelle réunion des professionnels de santé de la commune a eus lieu le mardi 8 Mars 2016 avec la visite du cabinet médical des docteurs Morin. Madame Mathiau de la MSA, qui accompagne le projet de santé de la commune, était présente.

Les professionnels de santé travaillent d'une part sur leur projet de santé obligatoire dans un dispositif de maison pluridisciplinaire de santé et d'autre part sur le bâti avec plusieurs hypothèses à l'étude.

Madame Bouchard demande ce que l'on recherche vraiment aujourd'hui pour la commune sur le plan médical.

Monsieur Morin indique que la commune recherche un nouveau médecin car il partira en retraite en 2019. Il indique également qu'aujourd'hui les jeunes médecins recherchent des maisons de santé pluridisciplinaire et une certaine qualité de vie.

Madame Bazin exprime le caractère national du débat sur la pénurie de médecin avec par exemple des possibilités pour que ceux-ci soient salariés. Madame Bazin ajoute que les finances de la commune ne permettent pas d'envisager des dépenses importantes pour créer un local spécifique pour eux.

Madame Bouchard demande si le local de l'ancienne poste est adapté pour y accueillir des médecins.

Madame le Maire répond que le local n'est pas adapté car il ne comporte que deux pièces et donc que l'espace n'est pas suffisant.

Madame Bouchard demande quel était le but de la visite du cabinet du Docteur Morin.

Monsieur Morin répond que l'objectif était de montrer aux praticiens de la commune le cabinet ainsi que les possibilités d'aménagements pour créer un local adapté aux différentes activités.

Madame le Maire indique qu'un autre projet est en étude sur le local du crédit agricole avec comme partenaire le bailleur social qui pourrait effectuer des travaux.

Monsieur Sevin indique qu'il est nécessaire de trouver de nouveaux médecins pour garder l'attractivité de la commune.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame Bazin indique qu'il n'y a pas de parking pour ce local.

Monsieur Sorand répond qu'il y a effectivement un parking derrière l'agence et que celui-ci est toujours vide.

Madame Bouchard ajoute qu'il faut étudier toutes les possibilités pour créer un local adapté.

Madame le Maire indique que le projet du crédit agricole semble le plus viable pour l'instant car c'est le bailleur social qui prendra en charge financièrement le projet puis qui louera aux occupants.

Compte rendu du 1er Adjoint

• Information Réunion zéro phyto

Monsieur Sorand informe les conseillers municipaux que, dans le cadre de la commission des travaux de Vendredi 11 Mars 2016, un point spécifique a été évoqué sur l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires prévu par la loi Labbé. Cette réunion a été animée par Madame Lemarié du Conseil Départemental.

L'objectif de cette réunion était de faire un point d'étape sur la mise en œuvre d'alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires pour la commune de Tremblay-les-Villages. Après avoir rappelé les obligations réglementaires pour l'utilisation de ce type de produits, Madame Lemarié a détaillé les alternatives possibles.

Un point important concerne la dérogation à la loi Labbé pour l'utilisation des produits sur les cimetières. Cette possibilité permettra à la commune de continuer à traiter les 7 cimetières de la commune pour préparer la transition aux traitements sans produits phytosanitaires.

La question du coût des équipements nécessaires à la transition des pratiques a été évoquée avec notamment les bénéfices d'une bonne balayeuse pour enlever les mauvaises herbes dans les caniveaux. Aussi un rapprochement avec les communes de Châteauneuf-en-Thymerais et de Thimert-Gatelles est déjà engagé pour mutualiser les achats via des conventions de mise à disposition.

A la suite de cette réunion, il a été convenu de mettre en place un groupe de travail spécifique sur ces questions. Le phasage des travaux de ce groupe de travail se détailleront comme suit :

- Une définition des objectifs par zone : paillage, désherbage, plantation de vivaces, engazonnement, etc.
- Une définition des méthodes pour arriver à notre objectif : calendrier d'intervention, matériels et produits nécessaires, suivi des actions.
- Une évaluation des coûts engendrés et possibilité de mutualisation : devis de location de matériels, achats de matériels, achats de vivaces, de paillage, etc.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Une communication à destination des administrés pour expliquer les contraintes réglementaires et détailler notre plan d'actions.
- Des tests effectués avant de généraliser une méthode.
- Une évaluation de la démarche et une dynamique d'amélioration continue.

Monsieur Allard trouve joli le paillage effectué sur le bourg de Tremblay-les-Villages.

Monsieur Pelletier indique que la réunion a permis de mettre en lumière la nécessité d'intégrer la réflexion de la non utilisation des produits phytosanitaires à un niveau plus global et notamment sur l'aménagement des villages qui nécessitera de prendre en compte les aménagements d'espaces verts adéquats à notre situation.

- Points sur les travaux en cours et terminés

Monsieur Sorand informe les membres du conseil municipal sur la situation des travaux sur la commune.

Les travaux à Villette les Bois sont terminés et réceptionnés.

Les travaux à Saint-Chéron sont terminés marquages compris. Il faut rappeler que ces travaux ont fait l'objet d'une concertation avec les riverains de la commune et que le projet initial a été modifié. Aussi, on constate que les chicanes ne sont pas assez serrées pour diminuer suffisamment la vitesse des automobilistes. L'espace entre les deux chicanes est de 4,50m ce qui permet aux voitures, quand il n'y a personne en face, de se mettre au milieu sans ralentir. Afin de tenter de diminuer la vitesse, des places de parking derrière les chicanes seront implantées et marquées ce qui permettra de diminuer la visibilité et d'obliger les voitures à ralentir. De plus, ces places semblent nécessaires pour faciliter l'accès à la Mairie annexe de Saint-Chéron des Champs.

Les travaux de la rue de la Goletterie sont encore en cours. La date de réception est prévue au 1^{er} avril 2016. Des petites corrections ont été demandées à l'entreprise (bouchage des nids de poules, goudron autour du rond-point, calcaire devant les boîtes aux lettres, etc.).

Les travaux rue Saint-Lhomer seront également réceptionnés le 1^{er} Avril 2016. La commune a pris la décision de mettre en place un sens unique dans cette rue étant donné sa faible largeur.

Les membres de la commission des travaux ont également pris connaissance d'un projet de travaux supplémentaires pour l'année 2016. Il s'agit d'un muret de soutènement rue du Jardin Rond. Ces travaux sont demandés par les riverains d'un talus sur le domaine communal qui est en train de s'effondrer. Ils en avaient fait la demande il y a plus de 5 ans. Le devis s'élève à 13 000 € TTC et une consultation sera effectuée auprès des entreprises du territoire.

- Compte rendu du RDV avec la Préfecture sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le projet d'agenda d'accessibilité programmée a été validé par la préfecture pour une durée de 9 ans par une décision préfectorale du 14 Janvier 2016. Aussi nous avons fait un recours pour demander une dérogation totale pour certains bâtiments ne recevant pas ou peu de publics.

Suite à un Rendez-vous avec Monsieur Sorand, Madame le Maire et les services de la Préfecture le 29 Février 2016, des explications nous ont été apportées quant à l'exécution de notre Ad'AP :

- Il n'y a pas de possibilités de déroger totalement à la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public.
- Si le bâtiment n'est utilisé qu'une à deux fois l'an, la commune peut déclarer le bâtiment comme n'étant plus un ERP. En cas d'utilisation ponctuelle, il convient d'adresser une déclaration au service de la Préfecture.
- S'il est prévu de fermer un bâtiment dans les prochaines années, il faut reporter la mise en accessibilité en deuxième période (6 à 9 ans) et dès que l'établissement n'est plus utilisée modifier la programmation de l'Ad'AP en signalant que cet ERP n'existe plus.

Afin de se mettre en conformité avec ces indications, un courrier sera envoyé à la Préfecture.

Monsieur Sevin trouve étrange que la commune doive faire des demandes d'autorisation exceptionnelle d'ouverture au public à chaque manifestation d'autant plus que ces bâtiments ne feront pas l'objet de remise aux normes et seront inaccessibles aux PMR.

Madame Bouchard demande s'il y a des mairies annexes non accessibles

Monsieur Main répond que la mairie annexe de Gironville Neuville n'est pas accessible.

Madame le Maire ajoute que le problème majeur qui se pose est celui de la responsabilité en cas d'incidents. En effet, les bâtiments déclarés inaccessibles ne pourront pas faire l'objet de réunions ni même de mariage car la commune ne serait pas ouvert par les assurances.

Compte rendu du 2ème Adjoint

- Le conseil du CCAS se tiendra le Mercredi 30 Mars 2016 à 19h00.

Compte rendu du 3^{ème} adjoint

Monsieur Lehericher informe les conseillers municipaux que suite à une question lors d'un précédent conseil municipal, il est en mesure de donner une réponse aujourd'hui sur le nombre de points artificiels et naturels dont disposent la commune pour faire face aux incendies. Ainsi il indique que la commune dispose de 62 points artificiels et de 27 points naturels ce qui représente 90 points à entretenir pour que ces points soient opérationnels en cas d'incendies.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Compte Rendu des maires délégués

Monsieur Sevin indique qu'il a participé à une réunion avec le SIPEP car celui-ci souhaite passer des conventions avec les communes en matière d'utilisation des réseaux de canalisations des communes pour assurer le transport de l'eau potable.

Madame Bouchard demande ce qui appartient réellement à la commune en termes de canalisations.

Monsieur Pelletier répond que le travail est en train d'être fait pour identifier les canalisations qui appartiennent à la commune et celle qui appartiennent au SIPEP.

Ressources Humaines

DCM 2016.03.16.01 – Recrutement d'un secrétaire général en remplacement de l'agent en congé maladie

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n°84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

(Clause facultative – si la durée du contrat initial est inférieure à 12 mois et que le renouvellement a lieu au cours des 18 mois consécutifs au recrutement initial). Au-delà, le contrat pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, sur une période de 18 mois consécutifs, selon les modalités suivantes : renouvellement par période d'un mois.)

Madame le Maire indique que l'actuel secrétaire général des services a émis le souhait de se rapprocher de son lieu de vie et souhaite à ce titre chercher du travail dans une autre collectivité. Aussi, il est nécessaire de recourir à un secrétaire de mairie en charge des affaires générales pour une durée de 12 mois selon les besoins de la collectivité, en remplacement de l'actuelle secrétaire générale des services actuellement en congé de longue maladie.

Afin de prévoir une période de tuilage entre l'ancien et le nouveau secrétaire, il est envisagé si nécessaire de proposer un contrat supplémentaire à l'ancien secrétaire afin de former le nouveau secrétaire général des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 19

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE

- 1) De créer 1 poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade de rédacteur, rédacteur principal ou d'attaché à 35 heures par semaine et d'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi et à signer le contrat de recrutement.
- 2) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité selon son expérience. Les grades ouverts à ce recrutement sont les suivants :
 - 1 Agent administratif sur le grade de rédacteur, échelon 1 à 13 et selon les indices de la grille
 - 1 Agent administratif sur le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, échelon 1 à 13 selon les indices de la grille
 - 1 Agent administratif sur le grade d'attaché, échelon de 1 à 6, selon les indices de la grille

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- 3) D'autoriser le Maire à renouveler, le cas échéant, le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus.
- 4) D'autoriser Madame le Maire à prolonger le contrat de l'actuel secrétaire général si besoin.

Finances

Dans un premier temps, il est important de souligner que ces orientations budgétaires ont été corrigées puis validées à l'unanimité des membres présents par la commission des finances lors de deux réunions. Une première le Mercredi 24 Février 2016 et une seconde le Lundi 7 Mars 2016.

1) Le budget principal 2016

➤ Eléments de contexte

La commune de Tremblay-les-Villages est en voie de redressement comme nous avons pu le voir lors de la clôture des comptes administratifs 2015. Cependant la situation budgétaire doit rester contrainte sous le double effet de l'augmentation des dépenses (charges sociales, augmentation générale des charges, augmentation des normes accessibilité, contrôles, évaluation des risques pour les agents, mise aux normes de nos compteurs, réseaux d'eau etc...) et la poursuite des baisses des dotations qui frappe toutes nos collectivités. Pour rappel,

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

entre 2015 et 2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales baisseront au total de 11 milliards d'euros. Le budget 2016 prévoit 16 milliards d'économies au niveau national dont 3,5 milliards pour nos seules collectivités. Au niveau de Tremblay, les incidences sont aussi importantes. La baisse des dotations représentera cette année environ 25000€, et plus globalement 100 000€ sur quatre ans, avec des conséquences bien évidemment quant à nos frais de fonctionnement. A ce propos, avec ces baisses des dotations, ce désengagement de l'Etat, et ce paysage institutionnel mouvant, nous pouvons nous interroger sur le rôle demain de nos collectivités, et notamment de nos communes.

Aussi ces éléments rendront nécessaire la recherche de marges de manœuvre nouvelles de fonctionnement permettant d'assurer le maintien du service public d'une part et d'assurer un autofinancement suffisant pour les projets d'investissement de demain sans recours à l'emprunt.

➤ Les résultats de l'exercice 2015

Lors des différents échanges au conseil municipal, nous avons présenté les résultats de l'exercice 2015 et voté le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats. Ci-dessous le tableau récapitulatif pour la commune :

BUDGET PRINCIPAL			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT	Résultat Reporté
1 502 321,87 €	1 949 062,98 €	446 741,11 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
441 898,56 €	923 689,50 €	481 790,94 €	(report négatif 2014 : -435963,31 €) soit 45827,63 €
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
1 944 220,43 €	2 872 752,48 €	928 532,05 €	
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT	
219 321,36 €	113 633,14 €	-105 688,22 €	(excédent d'investissement 2015 : 45827,63 € - 105 688,22 € = -59860,59 €)
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
2 163 541,79 €	2 986 385,62 €	822 843,83 €	
BP 2016			
001 = 45827,63 (Excédent d'investissement cumulé en recettes)			
1068 = -59860,59 € (Part de l'excédent de fonctionnement servant à couvrir le déficit d'investissement) 481 790,94 € - 435963,31 € - 105688,22 €)			
002 = 386 880,52 € (Part de l'excédent de fonctionnement restante après équilibre du déficit d'investissement) (446 741,11 € - 59860,59 €)			

L'affectation des résultats votée se retrouve à l'identique dans le budget primitif 2016. Ainsi on retrouve :

- En recettes d'investissement, **Le 001 RESULTAT REPORTE 2015** pour un montant de **45 827,63€**
- En recettes d'investissement, dans le chapitre 10, **le 1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES** pour un montant de **59 860,59€**

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- En recettes de fonctionnement, le 002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE pour un montant de 386 880,52€

➤ Propositions sur les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites dans le budget 2016 au sein de 9 chapitres :

Chapitre	Budgété 2015	BP 2016
011 - Charges à caractère général	303 800,00€	357 881,52€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	408 500,00€	436 728,00€
65 - Charges de gestion courante	751 823,65€	678 272,00€
66 - Charges financières	70 000,00€	65 000,00€
67 - Charges exceptionnelles	55 000,00€	56 000,00€
023 - Virement à la section d'investissement	232 181,00€	437 234,78€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00€	30 370,10€
014 - Atténuation de produits	166 500,00€	153 500,00€
022 - Dépenses exceptionnelles de fonctionnement	18 407,21€	52 708,00€
TOTAL	2 012 211,86€	2 267 674,40€

Le total de ces dépenses de fonctionnement est égal à 2 267 674,40 €. En comparant au Budget Primitif 2015, on constate une augmentation de 255 462,54€. Cette augmentation de nos dépenses de fonctionnement est constituée principalement de l'augmentation du Chapitre 023- Virement à la section d'investissement pour un montant de 205 053€ par rapport à l'année 2015. Ce virement à la section d'investissement se retrouvera en recettes d'investissement pour le même montant et servira au financement de nos investissements.

Le calcul de ce virement représente la différence entre nos dépenses totales de fonctionnement et nos recettes totales de fonctionnement. Dans le cas de la commune, nos recettes de fonctionnement dépassent nos dépenses, avant le virement à la section d'investissement, de 437 234,78€.

L'augmentation de nos dépenses de fonctionnement pour le BP 2016 correspond également à l'augmentation de chapitre 022 – Dépenses exceptionnelles de fonctionnement qui passe de 18 407,21€ en 2015 à 52 708€ en 2016. Ce chapitre n'a pas vocation à être utilisé sauf en cas de dépenses imprévues comme son nom l'indique.

Les variations majeures des dépenses de fonctionnement concernent :

- Le chapitre 011 – Charges à caractère générale augmente de 54 081,52€. Cette augmentation, dans la prévision, s'explique par plusieurs augmentations. Une augmentation de 5 000€ en Energie-

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

électricité ; une augmentation de 5 000€ pour la consommation d'eau jusqu'ici non refacturée au budget annexe de l'eau ; une augmentation de 15 000€ des contrats de prestations de services et de maintenance due à la signature au cours de l'année 2015 de contrats de prestations de services pour les véhicules, les installations de gaz, les extincteurs, le matériel technique, etc. Le reste des augmentations se répartit dans l'ensemble des articles et notamment dans les petites dépenses d'équipements pour les travaux techniques, ces achats n'ayant pas été réalisés en 2014 et 2015.

- Le chapitre 012 – Charges de personnel augmente de 28 228€ par rapport au Budget 2015. Cette augmentation s'explique par le futur recrutement d'un agent comptable, voté en conseil municipal, pour une période de 6 mois à un an afin de travailler sur l'état du patrimoine de la commune et sur les demandes de la CRC ; le recrutement d'un agent technique pour une durée de 3 mois en remplacement des agents techniques en congés d'été ; une période de doublon sur le poste de secrétaire général étant donné que l'actuel secrétaire général a émis le souhait de se rapprocher de son lieu de vie et ne reconduira pas son contrat ; une augmentation de 7 000€ des cotisations d'assurance pour le personnel ; une proposition d'augmentation du régime indemnitaire des agents pour une enveloppe globale de 22 764€ en 2016 au lieu des 15 500€ en 2015 si les indemnités avaient été instaurées depuis le début de l'année 2015 ;
- Le chapitre 65 – Charges de gestion courante baisse de 73 551€. Cette baisse correspond au non versement au budget annexe de l'eau des 99 928€ versés exceptionnellement en 2015. Les 26 377€ euros d'augmentation concernent pour majorité l'augmentation des charges diverses de la gestion courante qui n'ont pour l'heure pas vocation à être utilisées. Au sein du chapitre 65 se trouve également la participation de la commune au budget de fonctionnement du SIVOM. Cette année, le montant qui sera attribué au SIVOM sera de 432 000€ ce qui représente un montant par enfant de 1 200€. La moyenne pour les communes de même strate est entre 500€ à 1 000€ par enfant. La commune participe donc largement au budget du SIVOM.
- Le chapitre 66 – Charges financières baisse de 5 000€ par rapport au budget 2015. Cette diminution est due à la baisse des intérêts payés dans le cadre de nos emprunts.
- Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles reste identique à l'année précédente. Cette prévision comprend la prise en compte pour 33 000€ de la participation des charges de personnel du budget assainissement au budget principal. Cette prévision comprend également le versement à la commune de Châteauneuf en Thymerais de la participation au fonctionnement de la piscine à hauteur de 5 000€. Les 16 000€ restants sont inscrits en charges exceptionnelles diverses et n'ont pas vocation à être utilisés.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Le chapitre 042 – Opérations d'ordres de transfert entre sections augmente de 24 370,10€. Cette augmentation correspond aux dotations aux amortissements à prendre en compte en 2016. En effet, des travaux ont eu lieu en 2015 et il est nécessaire de les amortir.

Chapitre	Intitulé	Nombre d'années	Montant de l'investissement	2016	2017	2018	2019	2020
2031	PLU	10 ans	5 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Etude accès handicapés	5 ans	6 960,00 €	1 392,00 €	1 392,00 €	1 392,00 €	1 392,00 €	1 392,00 €
21318	Fenetre's Mairie	15 ans	2 490,14 €	166,00 €	166,00 €	166,00 €	166,00 €	166,00 €
	Loge Salle des Fêtes	20 ans	237 438,32 €	11 871,90 €	11 871,90 €	11 871,90 €	11 871,90 €	11 871,90 €
2152	Poteaux incendies	20 ans	10 539,67 €	526,95 €	526,95 €	526,95 €	526,95 €	526,95 €
	Serveur + onduleur+ disque dur	5 ans	5 729,78 €	1 146,00 €	1 146,00 €	1 146,00 €	1 146,00 €	1 146,00 €
2183	Imprimante	2 ans	346,60 €	173,30 €	173,30 €			
	Aménagements Cabinet Medical	15 ans	118 000,00 €	7 888,70 €	7 888,70 €	7 888,70 €	7 888,70 €	7 888,70 €
2158	Achat aspirateur	1 an	309,26 €	309,26 €				
	Portail mairie	10 ans	3 959,96 €	395,99 €	395,99 €	395,99 €	395,99 €	395,99 €
21531	Réseaux d'adductions	20 ans		6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Total				30 370,10 €	24 060,84 €	23 887,54 €	23 887,54 €	23 887,32 €

- Le chapitre 014- Atténuation de produits diminue de 13 000€ et concerne la taxe foncière perçue par la commune et reversée ensuite aux communes membres du SIZA.

➤ Propositions sur les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont inscrites dans le budget 2016 au sein de 7 chapitres :

Chapitre	Budgété 2015	BP 2016
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00€	386 880,52€
013 - Atténuation de charges	23 500,00€	8 000,00€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 111,00€	73 000,00€
73 - Impôts et taxes	1 453 200,00€	1 399 813,88€
74 - Dotations subventions et participations	393 000,00€	385 000,00€
75 - Autres produits de gestion courante	15 788,00€	15 000,00€
77 - Produits exceptionnels	26 602,86€	0,00€
TOTAL	2 012 201,86€	2 267 694,40€

Le total de ces recettes de fonctionnement est égal à 2 267 694,40€. La section de fonctionnement est donc équilibrée en recettes et en dépenses. Par rapport au budget 2015, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 255 642,54€. Cette augmentation est principalement due au Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté qui s'élève à 386 880,52€ alors qu'il n'y avait rien en 2015. Ainsi le résultat de fonctionnement de l'année 2014 avait complètement servi à équilibrer la section d'investissement. En 2015, l'excédent de

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

fonctionnement (446 741€) couvre largement notre déficit d'investissement cumulé (59 860,59€).

Il n'y a, par rapport au BP 2015, pas de variations majeures des recettes de fonctionnement. Cependant il est important de préciser que pour le chapitre 73 – Impôts et taxes, la commune a reçu la notification officielle des recettes de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Aussi, au vue des résultats 2015, la position proposée est de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année. Les produits de fiscalité en 2015 sont de 1 207 591 € et en 2016 seront de 1 226 940 €.

Monsieur Pelletier indique que l'augmentation des bases ont permis de faire augmenter le produit des impositions de 20 000 € par rapport à 2015.

Pour le chapitre 74 – Dotations subventions et participations de fonctionnement, les montants de la dotation globale de fonctionnement, de la dotation de solidarité rurale ainsi que la dotation nationale de péréquation ne sont pas connus à ce jour. Aussi par rapport à la réalisation 2015 de ce chapitre (411 145,85€), le choix a été fait de diminuer par prudence ce montant de 26 000€ afin de prendre en compte la baisse de la dotation globale de fonctionnement annoncée lors de la présentation du projet de loi de finances 2016.

➤ Propositions sur les dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissement de la commune sont inscrites dans le budget 2016 au sein de 6 chapitres.

Chapitre	Budgété 2015	RAR	BP 2016
001 Résultat reporté 2014	435 963,31€		
16 - Emprunts et dettes assimilées	224 500,00€		221 000,00€
20 - Immobilisations incorporelles	42 000,00€	15 000	12 000,00€
21 - Immobilisations corporelles	86 485,00€		220 000,00€
23 - Immobilisations en cours	420 907,14€	204 321,36€	192 580,88€
041 - Opérations Patrimoniales			25 920,90€
020 - Dépenses investissement	71 335,00€		20 000,00€

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

	exceptionnelles				
		1 281			
Le	TOTAL	190,45€	219 321,36€	691 501,78€	total
des	TOTAL AVEC RAR			910 823,14€	

dépenses d'investissement. Résultat 2016 égal à 910 823,14€ dont 219 321,36€ de restes à réaliser se détaillant comme

Chapitre	Intitulé	Montant du marché	Montant Mandaté	RAR 2016
23	Rue de la Goletterie	140 827,56 €	14 376,00 €	126 451,56 €
23	Rue Saint-Lhomer	77 869,80 €	0	77 869,80 €
20	PLU	20 000,00 €	5000	15 000,00 €
Total Budget principal				219 321,36 €

Par rapport à 2015, on observe l'absence de Résultat reporté en dépenses d'investissement. En effet pour 2016 le résultat reporté est positif et se retrouvera en recettes d'investissement.

- Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées représente le capital de la dette à payer au cours de l'année 2015 et s'élève très exactement à 217 835€. La dette de la commune est constituée de 22 emprunts tous à taux fixe. Le remboursement du capital de la dette et des intérêts se présentera comme suit pour la période 2016 à 2020 :

	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des échéances d'emprunts	276 248 €	239 808 €	187 350 €	178 467 €	163 677 €

Au cours de l'année 2016, 3 emprunts auront été remboursés.

- Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles présente un montant de 12 000€ auxquels s'ajoute 15 000€ de Reste à Réaliser pour l'élaboration du PLU. Ces 12 000€ se répartissent comme suit :

Chapitre 20	MONTANT TTC
Etude architecte Eglise Tremblay	7 080,00€
Etude architecte Mur Presbytère	2 280,00€
Autres Etudes	2 640,00€
Total Chapitre 20	12 000,00€

- Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles présente un montant de 220 000€. Il est proposé d'inscrire les investissements suivants, validés en commission des travaux, au BP 2016 :

Chapitre 21	MONTANT TTC
Suppression atelier Reboux	41 772,00€
Poutre Eglise Theuvy	24 421,20€
Mur de la mare Chêne Chenu	5 023,92€

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Raccordement assainissement mairie Ecublé	1 041,60€
2 Portes Club House	4 314,00€
Horloge chauffage salle des fêtes SERT	1 700,00€
Panneaux Signalétiques	1 500,00€
Travaux PMR rue de Baillette et rue des coutures	4 104,00€
Enrobé Rue St Lhomer	25 090,80€
Fin rue de la Goletterie	84 946,80€
fin aménagement voiries Gironville	4 967,20€
Travaux Muret de soutènement rue du jardin Rond	13 320,00€
2 Débroussailleuses	2 209,00€
1 tondeuse	1 200,00€
1 souffleur feuilles	650,00€
Plateforme individuelle fixe	770,00 €
Autres	2 969,48€
Total Chapitre 21	220 000,00€

- Le chapitre 23 – Immobilisations en cours présente un montant de 396 902,24€ dont 204321.36€ de restes à réaliser de l'année 2015. Il est proposé d'inscrire les investissements suivants, avec comme priorité la remise aux normes de l'éclairage public. Ces investissements ont été validés en commission des travaux, au BP 2016.

Chapitre 23	MONTANT TTC
Rénovation et mise aux normes armoires avec horloges	50 400,00€
Mise aux normes têtes éclairage	58 800,00€
Création extension candélabres	11 532,00€
Autres	71 848,88€
Total Chapitre 23	192 580,88€

Il est important de rappeler que l'ensemble des projets d'investissement conséquents ont fait l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels de la commune (Etat, Département, Syndicat d'Energie du 28).

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Le chapitre 041 - Opérations Patrimoniales concerne une erreur d'imputation comptable dans les subventions et il est donc nécessaire de passer cette écriture afin de corriger cette erreur. Ce montant de 25 920,90€ se retrouve d'ailleurs en recettes d'investissement pour équilibrer l'opération et qu'elle soit sans conséquences pour le budget.
- Le chapitre 020- Dépenses exceptionnelles d'investissement présente un total de 20 000€ et n'a pas vocation à être utilisé au cours de l'exercice.

➤ Propositions sur les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont inscrites dans le budget 2016 au sein de 7 chapitres pour un total de 910 823,14€. La section d'investissement est donc équilibrée en recettes et en dépenses.

Chapitre	Budgété 2015	RAR	BP 2016
001 RESULTAT REPORTE 2015			45 827,63€
13 - Subventions d'investissement	297 940,00€	113 633,14€	65 000,00€
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves	742 069,45€		192 836,59€
040- Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 000,00€		30 370,10€
041 - Opérations Patrimoniales			25 920,90€
023 Immobilisations en cours	3 000,00€		
021 - Virement de la section de fonctionnement	232 181,00€		437 234,78€
TOTAL	1 281 190,45€	113 633,14€	797 190,00€
TOTAL AVEC RAR			910 823,14€

Comme indiqué en amont, le résultat reporté 2015 en investissement est de 45 827,63€ alors qu'il était négatif de 435 963,31€ en 2014. On remarque une diminution globale des recettes de fonctionnement de 370 367,31€ par rapport à 2015. Cette baisse s'explique également par une certaine prudence dans l'inscription des subventions pour les investissements 2016.

En effet, au Chapitre 13 – Subventions d'investissements, le montant inscrit est de 65 000€ alors que le montant réellement demandé est de 123 140,50€. Nous savons néanmoins que certains dossiers recevront certainement une réponse négative car ils ne rentrent pas expressément dans le cadre du règlement du financeur.

DEMANDE SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	
---	--

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

FDAIC	29 574,50€
MINISTERE INTERIEUR	12 438,00€
DETR	28 326,00€
SDE	52 802,00€
TOTAL DEMANDE	123 140,50€
A RETENIR POUR BP	65 000,00€

- Le chapitre 040 – Opérations d'ordres entre sections présente un montant de 30 370,10€ qui est égal au montant des amortissements des immobilisations de la commune. En effet, les amortissements des immobilisations représentent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.
- Le chapitre 041 – Opérations patrimoniales se retrouve en Recettes d'investissement pour équilibrer l'opération suite à une erreur comme expliqué plus haut.
- Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement est égal au montant inscrit en dépenses de fonctionnement. Ce virement sert donc à financer nos investissements.

En résumé, on peut dégager des grands axes dans le budget 2016 de la commune :

- **Pas d'augmentation de la fiscalité communale en 2016.**
- **Des projets d'investissements définis et maîtrisés**
- **Des demandes de subventions faites pour l'ensemble des projets d'investissements**
- **Une prudence quant aux attributions des subventions et donc une minoration dans nos recettes d'investissements.**
- **Des dépenses de personnel maîtrisées et en dessous des niveaux des communes de même strate.**
- **Une prise en compte des baisses de dotations de l'Etat.**

2) Le budget annexe du service de l'eau

➤ Eléments de contexte

Dans un premier temps, il est nécessaire d'indiquer que le budget annexe du service de l'eau de la commune reste un budget fragile pour la commune. En effet, les résultats font ressortir un résultat de 143 587€ en fonctionnement dont il est nécessaire de prendre en compte les 99 928€ du virement exceptionnel par le budget de la commune.

Dans un second temps, il est important d'avoir à l'esprit le contexte général de la gestion publique de l'eau

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

pour la construction de notre budget primitif. A ce titre, nous pouvons citer, la loi Notre qui rebattra les cartes de la gestion publique de l'eau potable sur le département avec le transfert obligatoire de la compétence eau à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux à l'horizon 2019-2020. Ce transfert aura pour conséquence, comme pour l'assainissement, de tendre vers une harmonisation du prix de l'eau pour les administrés du territoire avec certainement des augmentations à prévoir à ce titre. Nous pouvons également citer dans le cadre de ce transfert futur, une étude que font actuellement les services de l'Agglomération du Pays de Dreux sur l'état de notre réseau.

A ce sujet, notre réseau d'eau potable est un réseau vieillissant et les mises aux normes restent nombreuses (environ 250 compteurs à déplacer sur le domaine public, de nombreuses fuites chaque année). Ces problématiques doivent nous pousser à prendre nos responsabilités et à effectuer les travaux nécessaires tant pour la qualité de services de nos administrés que pour la préparation futur d'un transfert de cette compétence. Aussi, pour faire face, une augmentation modérée du prix de l'eau est proposée dans le cadre de ce budget primitif 2016.

➤ Les résultats de l'exercice 2015

Lors des différents échanges au conseil municipal, nous avons présenté les résultats de l'exercice 2015 et voté le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats. Ci-dessous le tableau récapitulatif pour le budget annexe de l'eau :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT	Résultat reporté
256 254,82 €	399 842,15 €	143 587,33 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
38 186,09 €	53 832,45 €	15 646,36 €	(report négatif 2014 : -23 565,26) soit - 7 918,90 €
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
294 440,91 €	453 674,60 €	159 233,69 €	
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT	
33 278,77 €	3 140,00 €	-30 138,77 €	Déficit d'investissement 2015 : - 7918,90) soit - 38057,67 €
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
327 719,68 €	456 814,60 €	129 094,92 €	
BP 2016			
001 = -7 918,90 € (Déficit d'investissement cumulé en dépenses)			
1068 = 38057,67 € (Part de l'excédent de fonctionnement servant à couvrir le déficit d'investissement) 15646,36 € -23565,26 € - 30138,77 €			
002 = 105529,66 € (Part de l'excédent de fonctionnement restante après équilibre du déficit d'investissement) 143587,33 € - 38057,67 €			

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

L'affectation des résultats votée se retrouve à l'identique dans le budget primitif 2016. Ainsi on retrouve :

A la section de fonctionnement au 002 – Résultat de fonctionnement reporté positif 105529,66€

A la section de fonctionnement au 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 38 057,67€

A la section d'investissement au 001 – Solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté 7 918,90€

➤ Propositions sur les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites dans le budget 2016 au sein de 9 chapitres :

DEPENSES			total
Chapitre	Budgété 2015	BP 2016	
11 - Charges à caractère général	124 610,00€	135 100,00€	total
012 - Charges de personnel et frais assimilés	76 000,00€	30 000,00€	
014 - Atténuation de produits	70 000,00€	60 000,00€	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 631,00€	39 501,68€	
65 - Charges de gestion courante	3 690,00€	9 600,00€	
66 - Charges financières	4 653,27€	5 000,00€	
023 - Virement à la section d'investissement	93 760,00€	82 213,32€	
67 - Charges exceptionnelles	3 000,73€	23 000,00€	
022 - Dépenses exceptionnelles de fonctionnement	0,00€	15 589,66€	
TOTAL	409 345,00€	400 004,66€	

dépenses de fonctionnement est de 400 004,66€ soit une diminution de 9340,34€ par rapport à l'année

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

dernière.

Les variations par rapport à l'année dernière concernent :

- Chapitre 011 – Charges à caractère générale : Le montant des charges à caractère générale est de 135 100€ soit une augmentation de 10 490€ par rapport au Budget 2015. Ce chapitre est constitué pour 80 000€ du montant d'achat d'eau au SIPEP pour l'année 2016. Cette somme prend en compte l'augmentation de 6 centimes du mètre cube annoncée par le SIPEP, syndicat auquel la commune achète l'eau. L'autre poste de dépenses important concerne l'entretien et les réparations sur le réseau. Par rapport à l'année dernière, le choix a été fait d'augmenter ce poste de 10 000€ passant de 30 000€ en 2015 à 40 000€ en 2016 afin de faire face aux nombreuses fuites.
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : Le montant budgété diminue de 46 000€ par rapport à l'année 2015. Cette diminution s'explique par le fait que l'année 2015 fut une année de régularisation pour des charges de personnel antérieur pour un total de 76 000€. En 2016, le montant des charges de personnel reversé au budget principal de la commune sera de 30 000€.
- Le chapitre 014 – Atténuation de produits diminue de 10 000€ par rapport au budget 2015. Ce chapitre comporte un poste de dépense unique, les taxes sur l'achat et la vente d'eau potable que la commune reverse à l'agence de l'eau Seine Normandie.
- Le chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections comprend comme pour le budget principal, les amortissements effectués sur les biens et travaux de la commune. Le détail est le suivant :

	Compte	Durée	Montant	2016	2017	2018	2019	2020
renforcements de réseaux anciens	28158	30 ans		33 631,00 €	33 631,00 €	33 631,00 €	33 631,00 €	33 631,00 €
avaux de renforcement de réseaux	28158	30 ans	32 952,00 €	1 098,40 €	1 098,40 €	1 098,40 €	1 098,40 €	1 098,40 €
Travaux sur canalisations	28158	30 ans	24 569,05 €	818,96 €	818,96 €	818,96 €	818,96 €	818,96 €
avaux de mise en place de regards	28158	10 ans	5 880,00 €	588,00 €	588,00 €	588,00 €	588,00 €	588,00 €
avaux de branchements de compteurs	28158	10 ans	7 308,64 €	730,86 €	730,86 €	730,86 €	730,86 €	730,86 €
avaux sur canalisations	28156	10 ans	1 870,20 €	187,00 €	187,00 €	187,00 €	187,00 €	187,00 €
Pose de compteurs	28158	2 ans	479,00 €	239,50 €	239,50 €			
réation de branchements	28158	10 ans	9 894,00 €	989,40 €	989,40 €	989,40 €	989,40 €	989,40 €
renforcements de réseau 2015	28158	30 ans	12 185,48 €	1 218,54 €	1 218,54 €	1 218,54 €	1 218,54 €	1 218,54 €
TOTAL				39 501,66 €	39 501,66 €	39 262,16 €	39 262,16 €	39 262,16 €

- Le chapitre 65 – Charges de gestion courante augmente de 5 910€ par rapport à l'année 2015. Ce chapitre est constitué de deux postes de dépenses qui concernent les créances éteintes et les créances admises en non-valeur. La commune a déjà en sa possession un dossier de surendettement pour lequel

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

une extinction de la créance est nécessaire. En tout état de cause, le conseil municipal est amené à se prononcer pour l'inscription de créance en non-valeur. Pour les créances éteintes la commune est obligée d'enregistrer cet abandon.

- Le chapitre 66 – Charges financières concerne les intérêts des prêts du budget annexe du service de l'eau. Le montant exact des intérêts sera de 4 306,11€.
- Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement est de 82 213,32€ et permettra à la commune de financer une partie des investissements projetés.
- Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles augmente fortement par rapport à l'année 2015 (+ 20 000€). Cette augmentation provient de la constatation de la créance éteinte pour la facturation de l'eau à la commune de Puiseux. En effet, il y a depuis 2010 un différend sur le montant que doit la commune de Puiseux à la commune de Tremblay. Une convention initiale prévoyait que la commune de Tremblay les Villages achèterait l'eau pour le compte de la commune de Puiseux et lui refacturerait au prix d'achat. Or, avec le maire précédent il apparaît que les titres de créance ont été effectués comme si il s'agissait d'une consommation d'eau d'un administré. Depuis Puiseux refuse de payer le prix indiqué. Aussi un rendez-vous a eu lieu avec la commune de Puiseux, à la demande de la Trésorerie, afin d'établir un nouveau calcul. Après cette réunion, un accord a été trouvé pour un montant total de 4 644,88€ au lieu des 20 565,93€. Il faudra donc prévoir un montant de 15 921,05€ en créances éteintes sur le budget annexe de l'eau.
- Le chapitre 022 – Dépenses exceptionnelles de fonctionnement présente un montant de 15 589,66€ et pourra être utilisée notamment en cas de grosses fuites si le montant inscrit au chapitre 011 ne suffit pas.

➤ Propositions sur les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont inscrites au budget 2016 au sein de 4 chapitres pour un total de 400 004,66€. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont donc équilibrées

RECETTES		
Chapitre	Budgété 2015	BP 2016
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00€	105 529,66€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 475,00€	7 475,00€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	300 868,00€	287 000,00€
77 - Produits exceptionnels	101 002,00€	0,00€

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

TOTAL	409 345,00€	400 004,66€
--------------	--------------------	--------------------

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du service de l'eau sont principalement composées du résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 105 529,66€ et du Chapitre 70- Produits des services, du domaine et des ventes diverses.

- Le chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses évoluent à la baisse de 13 868€. Ce chapitre est premièrement composé de la vente d'eau pour un montant de 209 000€. Par rapport à l'année 2015, il sera proposé au vote du conseil municipal une augmentation du prix de l'eau. La Chambre Régionale des Comptes avait dans ses différents rapports proposée à la commune d'augmenter les prix de l'eau de 38% chaque année jusqu'à retour à l'équilibre. La proposition de la commune est une augmentation de 10% auquel s'ajoute une augmentation de l'abonnement au compteur d'eau pour un montant de 5€ de plus que l'année précédente soit 30€ pour l'année.

Proposition commune	Total
Prix de l'eau 2015	1,81 €
Augmentation 10%	0,18 €
Prix de l'eau 2016 proposé commune	1,99 €
Abonnement compteur 2015	25,00 €
Proposition abonnement compteur 2016	30,00 €

Le détail des recettes attendues est détaillé ci-dessous :

Vente d'eau 105 000 m3	208 950,00€
redevance agence de l'eau sur vente (105000*0,452)	47 460,00€
Total vente d'eau compte 70	256 410,00€
Location compteurs +5 euros (1000 *30)	30 000,00€
Total Chapitre 70	286 410,00€

La commune table sur une vente d'eau de 105 000 mètre cube à 1,99€ HT. Il est à noter que le montant de l'achat d'eau est quant à lui calculé sur une base de 130 000 mètre cube. La prudence dans l'élaboration du budget impose à la commune de prendre en compte les pertes d'eau au cours du cycle de vente. Ainsi les fuites pouvant survenir durant l'année sont autant de mètres cube achetés au SIPEP et non revendus à l'usager. De plus, de façon générale une augmentation du prix de l'eau a pour impact une diminution de la consommation des administrés du fait d'une prise de conscience sur les économies d'eau à effectuer.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Cette augmentation du prix de l'eau a également pour objectif de commencer à harmoniser nos prix de l'eau avec les moyennes de l'Agglomération du Pays de Dreux pour éviter aux administrés une trop forte augmentation lors du transfert de la compétence.

Pour information, les prix moyens de l'eau en France :

Prix moyen du M3 d'eau en France	2,06€ HT	Prix du M3 d'eau à Tremblay	1,81€ HT
Prix moyen du M3 d'assainissement en France	2,09€ HT	Prix du M3 d'assainissement à Tremblay	1,38€ HT
Prix total prix d'eau assainie en France	4,15€ HT	Prix total prix d'eau assainie à Tremblay	3,19€ HT

➤ Propositions sur les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget annexe de l'eau sont inscrites au sein de 7 chapitres.

DEPENSES			
Chapitre	Budgété 2015	RAR	BP 2016
001 RESULTAT REPORTE 2015	23 565,26€		7 918,90€
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 170,00€		8 600,00€
20 - Immobilisations incorporelles	- €		0,00€
21 - Immobilisations corporelles	61 954,19€	33 278,77€	83 800,00€
23 - Immobilisations en cours	- €		23 140,00€
020 - Dépenses investissement exceptionnelles	48 068,00€		8 700,00€
040- Opérations d'ordres de transfert entre sections	7 475,00€		7 475,00€
TOTAL	149 232,45€	33 278,77€	139 633,90€
TOTAL AVEC RAR			172 912,67€

Le montant total des dépenses d'investissement est égal à 172 912,67€ dont 33 278,77€ de restes à réaliser 2015 qui se décomposent comme suit :

Restes à Réaliser 2015	Montant du marché	RAR 2016
Etude hydratec	9 384,27€	9 384,27€
Renforcement réseau 2014	23 894,50€	23 894,50€

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Total budget Eau		33 278,77€
-------------------------	--	-------------------

Le résultat reporté de 2015 se retrouve pour un montant de 7 918,90€ comme indiqué dans la délibération d'affectation de résultats.

- Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées représente le capital des deux emprunts que le budget supporte. En 2016, le montant du capital restant dû est égal à 106 730,04€ et les remboursements des échéances seront intérêts compris de 12 795€
- Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles est budgété à hauteur de 83 800€ de nouveaux investissements auquel il faut ajouter les 33 278,77€ de restes à réaliser. Les nouveaux investissements se décomposent comme suit :

Investissements projetés 2016		
Création de 30 branchements		37 628€
Renforcement réseau eau		25 531€
Investissement supplémentaires (réparations fuite cimetière ; compteur arrosage stade; compteur de sectorisation)		20 641€
Total		83 800€

- Le chapitre 23 immobilisations en cours est budgété à hauteur de 23 140€ qui n'ont pour leur pas de destination précise mais qui pourront servir à la commune en cas de nouveaux projets 2016. A ces 23 140€, il faut rajouter les dépenses exceptionnelles du chapitre 020 pour un montant de 8 700€ soit au total 31 840€ de dépenses supplémentaires possible d'investissement.
- Le chapitre 040 - Opérations d'ordres de transfert entre sections concerne l'amortissement des subventions reçues pour financer nos travaux sur le budget annexe de l'eau. Le montant est identique à celui de l'année 2015.

➤ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont inscrites au sein de 4 chapitres pour un montant de 172 912,67€. Les deux sections sont donc équilibrées.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

RECETTES			
COMPTE	Budgété 2015	RAR	BP 2016
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves	20 201,45€		38 057,67€
13 - Subventions d'investissement	1 640,00€	3 140,00€	10 000,00€
040- Opérations d'ordres de transfert entre sections	33 631,00€		39 501,68€
021 - Virement de la section de fonctionnement	93 760,00€		82 213,32€
TOTAL	149 232,45€	3 140,00€	169 772,67€
TOTAL AVEC RAR			172 912,67€

On retrouve au sein de nos recettes, l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés pour 38 057,67€.

- Le chapitre 13- Subventions d'investissement est égal à 10 000€ auquel s'ajoutent les restes à recevoir de subventions 2015 pour un montant de 3 140€. Encore une fois la prudence a guidé l'élaboration de ce budget puisque le montant demandé réellement en subventions pour l'année 2016 est de 24 053€.
- Le chapitre 040 – Opérations d'ordres de transfert entre sections concernent les amortissements des immobilisations qui nous permettent donc de financer une partie de nos investissements. Ce montant est identique à celui de la section de fonctionnement.

En résumé, on peut dégager des grands axes dans le budget 2016 du budget annexe de l'eau :

- Une augmentation limitée du prix du mètre cube d'eau. L'augmentation totale est de 0,18€. Sur ces 0.18€, 0.06€ servent à contrebalancer l'augmentation du prix de l'eau du SIPEP, les 0.12€ restant permettront de dégager des marges de manœuvre pour financer nos investissements et remises aux normes.
- La prise en compte d'un contexte mouvant sur la gestion de l'eau avec la préparation du transfert de la compétence à l'horizon 2019-2020.
- Des investissements ciblés sur la remise aux normes et sur les travaux permettant d'améliorer le rendement de notre réseau d'eau (renforcement de canalisations pour éviter des fuites). Ces investissements ont également fait l'objet de demandes de subventions.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- **Un principe de prudence sur le calcul de notre vente d'eau en prenant en compte une moindre consommation pour 2016.**

Madame Bouchard demande si les budgets sont envoyés à la Chambre Régionale des Comptes.

Madame le Maire indique que les budgets sont envoyés à la Préfecture et qu'ensuite la Préfecture les envoie à la chambre régionale des comptes.

DCM 2016.03.16.02 : Vote des taux d'imposition

En 2015, les bases d'imposition et les taux communaux se répartissaient comme suit :

	Bases	Taux	Produits
TH	1 896 000	20,53%	389 201,00 €
TFB	2 184 000	26,85%	586 404,00 €
TFNB	540 100	42,95%	231 986,00 €
			1 207 591,00 €

Madame le Maire indique que l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 est parvenu à la commune le 15 Mars 2016. Les bases ont été modifiées et madame le Maire propose aux conseillers municipaux de maintenir les taux d'imposition au même niveau à savoir :

	Bases	Taux	Produits attendus
TH	2 003 000	20,53%	411 216 €
TFB	2 165 000	26,85%	581 303 €
TFNB	545 800	42,95%	234 421 €
			1 226 940 €

En 2016, le produit fiscal attendu est de 1 226 940 €.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet au vote du Conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des voix le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales sur la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâtis et la taxe sur le foncier bâti 2016 au même niveau que 2015.

DCM 2016.03.16.03 – Vote de l'enveloppe du régime indemnitaire 2016

Madame le Maire informe les conseillers municipaux sur la nécessité de voter chaque année une enveloppe budgétaire pour l'attribution du régime indemnitaire des agents. En effet, le conseil municipal à par délibération n° 2015.03.25.12, voté le principe d'un régime indemnitaire aux agents de la commune.

En 2015, le régime indemnitaire a été calculé sur une base de 8 mois pour un montant total de 14 912,03 €. Pour 2016, étant donné les résultats budgétaires de la commune, Madame le Maire propose de relever le niveau de l'enveloppe globale du régime indemnitaire. Pour rappel, le régime indemnitaire est basé sur des critères d'attribution ce qui signifie que tous les agents n'auront pas forcément le même niveau de prime dans l'année. Cette proposition est donc le montant maximum qui pourra être attribuée aux agents.

Enveloppe pour l'Indemnité d'exercice des missions de Préfecture (IEMP)

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant référence	Coefficient mensuel	Montant mensuel	Montant Annuel
Adj. Adm. 2 cl	35/35	12	1153,00	1,2	115,30	1383,60
Adj. Adm. 2 cl	28/35	12	1153,00	1,2	92,24	1106,88
Adj. Tech 2 cl	35/35	12	1143,00	2,5	238,13	2857,50
Adj. Tech 2 cl	35/35	12	1143,00	2,5	238,13	2857,50
Agent de Maitrise	35/35	12	1204,00	1,5	150,50	1806,00
Adj. Patri 2 cl	9,49/35	12	-	0	0,00	0,00
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	12	1478,00	1,2	147,80	1773,60
Rédacteur	24/35	2	1492,00	0,5	42,63	85,26
Rédacteur	35/35	9	1492,00	1	124,33	1119,00
TOTAL						12 989,34 €

Enveloppe pour la Prime de Fonction et de Résultats (PFR)

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant	Coefficient	Montant mensuel	Montant annuel
Attaché (PFR résultat)	35/35	12	1 600,00	1,5	200,00	2 400,00
Attaché (PFR Fonction)	35/35	12	1 750,00	1	145,83	1 750,00
Total					4 150,00 €	

Enveloppe pour l'Indemnité d'administration et de Technicité (IAT)

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant	Coeff pour le mois de décembre	Prime de fin d'année	Enveloppe Annuelle
Adj Adm 2 cl	35/35	12	449,29	1,5	673,94	1 155,32 €
Adj Adm 2 cl	25/35	12	449,29	1,5	481,38	
Adj Tech 2 cl	35/35	12	449,29	1,5	673,94	
Adj Tech 2 cl	35/35	12	449,29	1,5	673,94	
Agent de Maîtrise	35/35	12	469,67	1,5	704,51	704,51 €
Adj Patri 2 cl	9,49/35	12	449,29	1,5	182,73	182,73 €
Adj Adm Ppal 2 cl	35/35	12	469,65	1,5	704,48	704,48 €
Rédacteur	35/35	9	598,68	1,5	673,52	673,52 €
Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant	Coeff mensuel	Montant mensuel	Montant Annuel
Adj Patri 2 cl	9,49/35	12	449,29	1,5	15,23	182,73
Total					3 603,28 €	

Madame le Maire précise que l'attribution de l'IAT sera réservée aux agents qui répondent aux critères de services définis par la délibération du 25/03/2015. Le coefficient pouvant aller de 0 à 1,5.

Le montant global des primes concernant le régime indemnitaire des agents de la commune pour l'année 2016 s'élève à 22 090,48 €.

Pour information, le montant de l'enveloppe sur l'année 2015 était de 14 952 €. Si celui-ci avait été calculé sur l'ensemble de l'année le montant aurait été de 16 500 €. Pour information, l'enveloppe 2015 a été consommée à hauteur de 8 528 €.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet aux votes des conseillers municipaux, le vote d'une enveloppe de 22 090,48 € pour le régime indemnitaire des agents de la commune.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

DCM 2016.03.16.04 - Attribution des subventions aux associations 2016

Monsieur Lehericher présente le tableau récapitulatif des subventions aux associations pour l'année 2016 et précise que le calcul se fait par rapport aux documents N-1 des associations.

						Conseil municipal du 16 mars 2016		
ASSOCIATIONS	Jours d'activité par semaine	Nombre d'enfants de TLV	Cotisations perçues	Manif. d'intérêt communal	Subvention financière demandée	Subvention versée N-1	Proposition DCM 2016.03.16.04	Décision Conseil
Amicale de Chêne Chenu						-		
Amicale des Sapeurs Pompiers		6	21,00	2	150,00	150,00 €	150,00 €	
Amitié d'Écublé (Is)		?	310,00	4	200,00	200,00 €	200,00 €	
Andréo Natali	1	15	90,00	1	non	-	200,00 €	
Association des parents d'élèves		77	405,00	4	450,00	350,00 €	350,00 €	
Association Ornithologique			300,00	3	300,00	100,00 €	250,00 €	
Avenir de Gironville - Neuville						-		
Badistes de Tremblay (Is)	4	15	2 930,00	1	500,00	500,00 €	500,00 €	
BMX Club 28						-		
Club des Merlettes	0,5		530,00	2	250,00	100,00 €	200,00 €	
Cyclo Club de Chêne Chenu	1	2	240,00	1	100,00	100,00 €	100,00 €	
Ecole Buissonnière	1	0	180,00	0	non	-		
Entrecôte & Amisques	2	48	3 792,00	0	400,00	-	400,00 €	
Familles Rurales	2	11	94,14	4	700,00	-	700,00 €	
Football Club de Tremblay	4	63	6 687,00	2	2 000,00	2 150,00 €	2 000,00 €	
Gays Lurons	0,5	1	480,00	0	150,00		-	
Gospel Friends	0	0	475,00	2	300,00		200,00 €	
Gymnastique Volontaire	1	2	6 145,00	0	400,00	400,00 €	400,00 €	
Inter-Age								
Musique					non	-		
Pétanque Club de Tremblay	0	0	180,00	4	300,00	300,00 €	300,00 €	
Quatre pieds et deux mains	1	0	500,00	0	non	-		
Saint Chéron & Co	0	0	20,00	4	350,00	350,00 €	300,00 €	
Shanti Yoga	1	0	3 900,00	0	non	-		
Tatie Doudeux & Nous	1	13	385,00	0	non	-		
Tremblay					non			
Ultimate								
APF Collège de la Pajoterie		120			oui	-	100,00 €	
TOTAL						N-1 4 700,00 €	2016 6 350,00 €	

Monsieur Lehericher indique que sur 20 retours de dossiers d'associations, 15 comportent une demande de subvention financière.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Écublé
Theuivy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Pour information l'enveloppe budgétaire prévue au budget et soumise au vote du conseil sera de 8 000 €.

Monsieur Lehericher soumet au vote du conseil municipal l'attribution des subventions aux associations comme présentée dans le tableau récapitulatif.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM 2016.03.16.05 - Vote de l'indemnité du comptable public 2016

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la nécessité de voter chaque année l'indemnité du comptable public pour l'année 2016.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-978 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Considérant que le comptable public peut être amené à conseiller la commune dans le cadre de sa gestion, pour la préparation des budgets notamment.

Considérant que ce-dernier a été beaucoup sollicité cette année à la vue du contrôle mis en place par la Chambre Régionale des Comptes et par les corrections nécessaires au niveau comptable

Cette indemnité est imputée sur la section de fonctionnement et est proportionnelle aux dépenses réelles des trois derniers exercices comptables de la commune.

Madame le Maire propose de voter l'indemnité du comptable public à hauteur de 100% de ce que prévoient les textes pour le budget principal et le budget annexe de l'eau.

Madame Bazin indique que c'est à l'Etat de faire son travail pour payer les agents de ses services. Madame Bazin ajoute que ce n'est pas aux collectivités de payer pour ces prestations qui rentrent dans le cadre des missions des comptables publics.

Madame le Maire soumet aux votes des conseillers municipaux l'attribution de l'indemnité du comptable public à hauteur de 100% de ce que prévoient les textes pour le budget principal et le budget annexe de l'eau.

Pour : 16

Contre : 3

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité des voix l'indemnité du comptable public et **DECIDE** :

- De continuer à demander le concours du receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- De prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et de budget,

Que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame STEPHO Annie, receveur municipal au taux de 100%.

DCM 2016.03.16.06 - Vote du BP 2016 Budget principal (

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2016 pour la commune. Elle rappelle que les documents réglementaires ont été envoyés par mel aux conseillers municipaux et qu'ils seront annexés au PV du Conseil Municipal.

Dépenses de Fonctionnement

DEPENSES		
Chapitre	Budgété 2015	BP 2016
11 - Charges à caractère générale	303 800,00 €	357 881,52 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	408 500,00 €	436 728,00 €
65 - Charges de gestion courante	751 823,65 €	678 272,00 €
66 - Charges financières	70 000,00 €	65 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	55 000,00 €	56 000,00 €
023 -Virement à la section d'investissement	232 181,00 €	437 234,78 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €	30 370,10 €
014 - Atténuation de produits	166 500,00 €	153 500,00 €
022 - Dépenses exceptionnelles de fonctionnement	18 407,21 €	52 708,00 €
TOTAL	2 012 211,86 €	2 267 694,40 €

Recettes de fonctionnement

RECETTES		
Chapitre	Budgété 2015	BP 2016
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	386 880,52 €
013 - Atténuation de charges	23 500,00 €	8 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 111,00 €	73 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 453 200,00 €	1 399 813,88 €

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

74 - Dotations subventions et participations	393 000,00 €	385 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 788,00 €	15 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	26 602,86 €	0,00 €
TOTAL	2 012 201,86 €	2 267 694,40 €

Dépenses d'investissement

DEPENSES			
Chapitre	Budgété 2015	RAR	BP 2016
001 Résultat reporté 2014	435 963,31 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	224 500,00 €		221 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	42 000,00 €	15 000	12 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	86 485,00 €		220 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	420 907,14 €	204 321,36 €	192 580,88 €
041 - Opérations Patrimoniales			25 920,90 €
020 - Dépenses investissement exceptionnelles	71 335,00 €		20 000,00 €
TOTAL	1 281 190,45 €	219 321,36 €	691 501,78 €
TOTAL AVEC RAR			910 823,14 €

Recettes d'investissement

RECETTES			
Chapitre	Budgété 2015	RAR	BP 2016
RESULTAT REPORTE 2015			45 827,63 €
- Subventions d'investissement	297 940,00 €	113 633,14 €	65 000,00 €
- Dotations, Fonds Divers et réserves	742 069,45 €		192 836,59 €
- Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 000,00 €		30 370,10 €
- Opérations Patrimoniales			25 920,90 €
- Immobilisations en cours	3 000,00 €		
- Virement de la section de fonctionnement	232 181,00 €		437 234,78 €
TAL	1 281 190,45 €	113 633,14 €	797 190,00 €
TAL AVEC RAR			910 823,14 €

Equilibre général :

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 267 694,40€	2 267 694,40€	0,00
Investissement	910 823,14 €	910 823,14 €	0,00

Madame le Maire soumet donc au conseil municipal le vote du Budget Primitif 2016 de la commune par chapitre tel qu'il a été présenté (documents officiels donnés aux élus lors de la séance et annexés au procès-verbal du conseil municipal).

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

DCM 2016.03.16.07 – Vote du Prix de M3 d'eau et de l'abonnement 2016

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal la fragilité de l'équilibre du budget annexe du service de l'eau et les travaux nombreux à prévoir sur notre réseau.

Les tarifs votés le 7 Avril 2015 étaient les suivants :

- Abonnement eau : 25 € HT soit 26,38 € TTC annuel
- Consommation eau : le m³ : 1,81 € HT soit 1,91 € TTC
- FSIREP : le m³ : 0,072 € HT soit 0,076 € TTC
- AESN : Redevance anti-pollution eau : 0,38 € HT soit 0.40 € TTC

Madame le Maire indique que la commune de Tremblay-les-Villages pratique, malgré l'augmentation de 38% pendant l'année 2015, une tarification inférieure à la moyenne. De plus, les recommandations faites par la Chambre Régionale des Comptes, prévoyait une augmentation de 38% du tarif de l'eau jusqu'à retour à l'équilibre.

Le budget de l'eau est aujourd'hui équilibré mais celui-ci ne permet pas de faire face à des travaux de remise aux normes de nos installations et de renforcement de nos canalisations ce qui entraînent de nombreuses fuites coûteuses. De plus, le SIPEP a annoncé une augmentation du prix de l'eau de 0.06 € pour l'année 2016. Madame le Maire propose donc une augmentation du prix de l'eau de 10%.

Assujettis à une hausse de 10%, les tarifs proposés sont les suivants :

- Abonnement eau : **30 € HT** soit 31,65 € TTC annuel
- Consommation eau : le m³ : **1,99 € HT** soit 2,09945 € TTC
- FSIREP : le m³ : 0,072 € HT soit 0,076 € TTC

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- AESN : Redevance anti-pollution eau : 0,38 € HT soit 0.40 € TTC

Soit 2,57 € TTC le m³ toutes taxes comprises.

Monsieur Pelletier indique que lors d'un précédent conseil municipal, il a été évoqué la possibilité de passer un contrat de prestations de services pour le relevé, la facturation et le recouvrement. Monsieur Pelletier informe que le montant moyen pour effectuer ces prestations est aux alentours de 5€ par facture.

Madame le Maire répond que depuis que la loi Notre est passée et que la compétence eau potable doit être transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, il est nécessaire de se poser la question sur ce type de prestations de services.

Monsieur Pelletier indique que ce contrat de prestations de services pourrait préparer le transfert étant donné que c'est une prestation de services qui est passée par l'Agglomération du Pays de Dreux pour ces prestations.

Monsieur Lehericher indique que la problématique majeure est celle du recouvrement des factures.

Madame Bouchard demande comment le SIPEP justifie l'augmentation de 6 centimes du prix de l'eau vendue.

Madame le Maire répond que le SIPEP doit faire face à d'importants travaux sur les réseaux ainsi que des mises aux normes obligatoires comme la sécurisation des installations d'eau potable.

Madame le Maire ajoute que la commune devra augmenter le prix de l'eau pour préparer l'harmonisation des prix de l'eau avec l'Agglomération du Pays de Dreux. Le but est d'éviter que les administrés passent directement de 2€ du mètre cube actuellement à beaucoup plus en fonction de l'harmonisation qui va être faite.

Monsieur Pelletier se demande si le transfert se passera de la même façon que pour les budgets assainissement c'est-à-dire en conservant à part du budget global de l'Agglomération du Pays de Dreux, les budgets annexes assainissement de chaque commune.

Madame le Maire répond que pour le transfert de la compétence eau potable, les budgets seront fondus au sein du budget global.

Madame Bouchard demande de combien la commune a augmenté le prix de l'eau depuis 2014/

Madame le Maire répond que l'augmentation effectuée a été de 38% en 2014 et 35% en 2015.

Madame Bouchard indique qu'il faudra à un moment arrêter d'augmenter le prix.

Madame Bazin abonde dans ce sens en rajoutant que les budgets des ménages ne sont pas extensibles.

Monsieur Pelletier trouve qu'il vaut mieux augmenter petit à petit le prix de l'eau plutôt que de faire comme cela s'est passé c'est-à-dire augmenter très fortement d'un seul coup.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame Bouchard indique également qu'un travail sur les fuites d'eau devra être mené pour diminuer nos pertes et augmenter le rendement de notre réseau.

Madame le Maire propose à l'assemblée de passer au vote de la nouvelle tarification de l'eau :

Pour : 18
Contre : 1
Abstention : 0

DCM 2016.03.16.08 - Vote du BP 2016 Budget annexe du service de l'eau

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2016 pour le budget annexe de l'eau qui se traduit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement

DEPENSES		
Chapitre	Budgété 2015	BP 2016
11 - Charges à caractère générale	124 610,00 €	135 100,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	76 000,00 €	30 000,00 €
014 - Atténuation de produits	70 000,00 €	60 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 631,00 €	39 501,68 €
65 - Charges de gestion courante	3 690,00 €	9 600,00 €
66 - Charges financières	4 653,27 €	5 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	93 760,00 €	82 213,32 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000,73 €	23 000,00 €
022 - Dépenses exceptionnelles de fonctionnement	0,00 €	15 589,66 €
TOTAL	409 345,00 €	400 004,66 €

RECETTES		
Chapitre	Budgété 2015	BP 2016
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	105 529,66 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 475,00 €	7 475,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	300 868,00 €	287 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	101 002,00 €	0,00 €

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

TOTAL

409 345,00 €

400 004,66 €

Recettes de Fonctionnement

Dépenses d'Investissement

DEPENSES			
Chapitre	Budgété 2015	RAR	BP 2016
001 RESULTAT REPORTE 2015	23 565,26 €		7 918,90 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 170,00 €		8 600,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €		0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	61 954,19 €	33278,77	83 800,00 €
23 - Immobilisations en cours	- €		23 140,00 €
020 - Dépenses investissement exceptionnelles	48 068,00 €		8 700,00 €
040- Opérations d'ordres de transfert entre sections	7 475,00 €		7 475,00 €
TOTAL	149 232,45 €	33 278,77 €	139 633,90 €
TOTAL AVEC RAR			172 912,67 €

Recettes d'Investissement

RECETTES			
COMPTE	Budgété 2015	RAR	BP 2016
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves	20 201,45 €		38 057,67 €
13 - Subventions d'investissement	1 640,00 €	3 140,00 €	10 000,00 €
040- Opérations d'ordres de transfert entre sections	33 631,00 €		39 501,68 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	93 760,00 €		82 213,32 €
TOTAL	149 232,45 €	3 140,00 €	169 772,67 €
TOTAL AVEC RAR			172 912,67 €

Equilibre Général

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	400 004,66 €	400 004,66 €	0,00
Investissement	172 912,67 €	172 912,67 €	0,00

Madame le Maire soumet donc au conseil municipal le vote du Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'eau par

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

chapitre tel qu'il a été présenté (document donné aux élus lors de la séance).

Pour : 18
Contre : 1
Abstention : 0

DCM 2016.03.16.08 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fond de soutien à l'investissement local pour des travaux d'aménagements de bordures permettant l'accès à une rampe PMR.

Madame le Maire indique que l'article 159 de la loi de finances pour 2016 crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Ce fonds est consacré à de grandes priorités définies entre l'Etat et les communes ainsi qu'au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Dans ce cadre Madame le Maire propose de demander une subvention pour les travaux d'aménagements sur le domaine public communal de bordures permettant l'accès à une rampe pour les personnes à mobilité réduite rue de Bailleterie et rue des Coutures.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Plan de financement

FDAIC (30%)	1 026 €
DETR (30 %)	1 026 €
Fonds de Soutien de l'Etat (20%)	684 €
Autofinancement (20%)	684 €
Total des travaux HT	3 420 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

Décide d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public pour des travaux d'aménagements de bordures permettant l'accès à une rampe PMR.

DCM 2016.03.16.09 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fond de soutien à l'investissement local pour des travaux de suppression d'un point noir paysager – ancienne menuiserie située route de Landouville.

Madame le Maire indique que l'article 159 de la loi de finances pour 2016 créer une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Ce fonds est consacré à de grandes priorités définies entre l'Etat et les communes ainsi qu'au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder, pour des raisons de sécurité, à des travaux de destruction d'un bâtiment communal qui est aujourd'hui en état de délabrement.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Plan de financement

FDAIC (30%)	10 443 €
Fonds de soutien Etat (50%)	17 405 €
Autofinancement (20%)	<u>6 962 €</u>
Total des travaux HT	34 810 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à
Chêne-Chenu Ecublé Gironville-Neuville
St-Chéron-des-Champs Theuvy-Achères Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

l'investissement public pour des travaux de suppression d'un point noir paysager – ancienne menuiserie située route de Landouville.

DCM 2016.03.16.10 - Demande de subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public pour la rénovation et la mise aux normes des 25 armoires de commandes électriques de l'éclairage public de la commune.

Madame le Maire indique que l'article 159 de la loi de finances pour 2016 créer une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Ce fonds est consacré à de grandes priorités définies entre l'Etat et les communes ainsi qu'au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la remise aux normes de l'éclairage public sera la priorité pour la commune en 2016. Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la remise aux normes de l'éclairage public est la priorité pour la commune en 2016. Ainsi, outre l'aspect écologique très important pour la commune dans une démarche d'éco-gestes et de réduction de consommations d'énergies, la commune en retirera un avantage économique indéniable. En effet, cet investissement primordial pour nos administrés, permettra de dégager des économies de fonctionnement.

A cet effet, des travaux de rénovation et de mise aux normes sont nécessaires pour les 25 armoires de commande de la commune. Dans le cadre de ces travaux, l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pourrait subventionner ces travaux.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

SDE 28 (25%)	10 500 €
DETR (30%)	12 600 €
Fonds de soutien ETAT (20%)	8 400 €
Autofinancement (25%)	<u>10 500 €</u>
Total des travaux HT	42 000 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la rénovation et la mise aux normes des 25 armoires de commandes électriques de l'éclairage public de la commune.

DCM 2016.03.16.11 - Demande de subvention auprès de l'Etat du fonds de soutien à l'investissement public local pour la mise aux normes de 200 points d'éclairage public de la commune.

Madame le Maire indique que l'article 159 de la loi de finances pour 2016 créer une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Ce fonds est consacré à de grandes priorités définies entre l'Etat et les communes ainsi qu'au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la remise aux normes de l'éclairage public sera la priorité pour la commune en 2016. La commune dispose de 540 points lumineux à mettre aux normes.

A cet effet, des travaux de mise aux normes sont nécessaires pour 100 points d'éclairage public de la commune nécessitant un changement de platine. Ce changement de platine permettra de changer les lampes à vapeur de mercure dorénavant interdites d'utilisation. Pour les 100 autres points, un changement total du boîtier est nécessaire car il n'y a pas assez de place sur le système actuel pour y insérer une platine. Dans le cadre de ces travaux, l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pourrait subventionner cette opération.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

SDE 28 (30%)	14 700 €
DETR (30%)	14 700 €
Fonds de Soutien Etat (20%)	9 800 €
Autofinancement (20%)	<u>9 800 €</u>
Total des travaux HT	49 000 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la mise aux normes de 200 points d'éclairage public de la commune.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'Etat et affichage.

DCM 2016.03.16.12 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la création de points lumineux avec extension de réseau pour certains.

Madame le Maire indique que l'article 159 de la loi de finances pour 2016 créer une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Ce fonds est consacré à de grandes priorités définies entre l'Etat et les communes ainsi qu'au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de faire des travaux pour la création de points lumineux avec extension de réseaux électriques pour certains. Dans le cadre de ces travaux, l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pourrait subventionner cette opération.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

SDE 28 (25%)	2 402,50 €
Fonds de Soutien Etat (55%)	5 285,50 €
Autofinancement (20%)	<u>1 922,00 €</u>
Total des travaux HT	9 610 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la création de points lumineux avec extension de réseau pour certains.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.03.16.13 – Demande de subvention pour le budget annexe de l'eau auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la création de 30 branchements de compteurs d'eau en limite de propriété.

Madame le Maire indique que l'article 159 de la loi de finances pour 2016 créer une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Ce fonds est consacré à de grandes priorités définies entre l'Etat et les communes ainsi qu'au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'un programme de création de 30 branchements de compteurs d'eau en limite de propriété et en enlevant les compteurs intérieurs est prévu par la commune.

Au titre de ces travaux l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pourrait subventionner ces travaux.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

DETR (30%)	11 288,40 €
Fonds de Soutien Etat (50%)	18 814,00 €
Autofinancement (20%)	<u>7 525,60 €</u>
Total des travaux HT	37 628,00 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention pour le budget annexe de l'eau auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la création de 30 branchements de compteurs d'eau en limite de propriété.

DCM 2016.03.16.14 – Demande de subvention pour le budget annexe de l'eau auprès de l'Etat au titre

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

de la DETR pour le renforcement d'une canalisation d'eau potable.

Madame le Maire indique que l'article 159 de la loi de finances pour 2016 créer une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Ce fonds est consacré à de grandes priorités définies entre l'Etat et les communes ainsi qu'au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Madame le Maire indique au conseil municipal que la situation budgétaire du budget annexe de l'eau reste très délicate. Aussi afin de faire face à des fuites récurrentes sur une canalisation structurante route d'Achères jusqu'à l'entreprise Atelier 28, il est nécessaire de prévoir des travaux de renforcement de la canalisation.

A ce titre, l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local peut subventionner en partie les travaux.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

DETR (30%)	7 659,30 €
Conseil Départemental – Programme Eau (20%)	5 106,20 €
Fonds de soutien Etat (30%)	7 659,30 €
Autofinancement (20%)	<u>5 106,20 €</u>
Total des travaux HT	25 531,00 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention pour le budget annexe de l'eau auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour le renforcement d'une canalisation d'eau potable.

DCM 2016.03.16.15 – Modification de la caution demandée pour la location des salles des fêtes de la

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

commune.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité d'augmenter le montant des cautions des salles de fêtes de la commune. En effet, dans la situation actuelle, le montant pour la location des salles des fêtes pour les non-ressortissants de la commune est plus élevé que la caution demandée. Aussi Madame le Maire propose d'augmenter le tarif de la caution de 500 € à 700 €.

Madame le Maire soumet au vote des membres du conseil municipal cette proposition :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Urbanisme

DCM 2015.12.17.01.01 – ANNULE ET REMPLACE la délibération 2015.12.17.01
Délibération sur le projet de Projet d'aménagement et de Développement Durable dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire rappelle en préambule aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 3 juillet 2014, a été prescrit le lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Considérant l'article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme selon lequel le PLU comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, et répondant à plusieurs objectifs :

- Il définit des orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques,
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain,
- Il exprime l'intérêt général,
- Il est une pièce indispensable du PLU et doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme.

Considérant que l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme qui prévoit un débat au sein du Conseil Municipal de la commune sur les orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU ;

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur ces orientations générales ainsi que sur les objectifs issus des réunions avec les Personnes Publiques Associées et de la Commission Urbanisme chargée de ce dossier.

Considérant que les orientations générales s'organisent en six axes :

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Axes	Orientations générales	Condensé du débat
<i>Axe 1 : Protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles et paysagers ;</i>	• Préserver les espaces boisés d'intérêt local ; • Protéger les continuités écologiques végétales ; • Protéger les continuités écologiques liées à la présence de l'eau ; • Assurer la protection des mares situées au cœur des espaces construits ; • Préserver les espaces agricoles et naturels vis-à-vis du développement de l'urbanisation.	
<i>Axe 2 : Encadrer l'urbanisation de la commune en tenant compte des caractéristiques de chaque bourg et hameau ;</i>	• Modérer la consommation d'espaces liée à l'urbanisation et lutter contre l'étalement urbain ; • Renforcer le bourg de Tremblay-le-Vicomte en favorisant la densification du cœur du village et en ouvrant à l'urbanisation de manière maîtrisée ; • Densifier les villages de Gironville-Neuville, d'Ecublé-Bilheux, de Theuvy-Achères, de Chêne-Chenu et de Saint-Chéron-des-Champs ; • Maintenir dans sa forme bâtie actuelle les hameaux de Villette-les-Bois, de Moreaulieu, de Landouville et du Péage. • Diversifier le parc de logements ; • Protéger l'activité agricole du développement de l'urbanisation.	Ancienne Délibération : Prévoir un objectif de modération de 4,1 hectares (trop restrictif à l'heure d'aujourd'hui)
<i>Axe 3 : Viser une maîtrise de la démographie et un développement urbain cohérent avec la localisation des équipements, des services et des axes majeurs de transport ;</i>	• Assurer la pérennité des équipements communaux ; • Maintenir le fonctionnement des écoles et du tissu associatif existant ; • Permettre le fonctionnement des services de proximité et soutenir l'offre de services médicaux ; • Densifier les bourgs traversés par la RD 26 ; • Considérer le projet autoroutier A154 pour le développement de l'urbanisation ; • Développer l'habitat en priorité au niveau des secteurs concentrant les équipements majeurs du territoire et les principaux axes de transport routier ; • Densifier les cœurs de bourgs historiques ; • Maintenir les hameaux isolés dans leur forme actuelle.	

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

<i>Axe 4 : Protéger et valoriser le patrimoine architectural, historique et agricole ;</i>	• Protéger les éléments du patrimoine religieux, au cœur des villages ; • Préserver l'architecture traditionnelle du Thymerais en valorisant les cœurs bâtis anciens ; • Protéger les éléments du patrimoine bâti.	
<i>Axe 5 : Conforter l'activité économique ;</i>	• Pérenniser le fonctionnement des entreprises en permettant un développement maîtrisé de la zone d'activités de la Vallée du Saule ; • Consolider l'activité des commerces et services de proximité ; • Anticiper les retombées du projet d'autoroute A154 ; • Soutenir l'activité agricole en limitant la consommation d'espaces par l'urbanisation ; • Aider à l'amélioration du niveau de service internet pour soutenir le développement de l'activité économique.	
<i>Axe 6 : Assurer un fonctionnement équilibré des transports et des déplacements.</i>	• Limiter l'impact de la RD 26 et RD 26.1 vis-à-vis des secteurs d'habitations ; • Réduire les problématiques de sécurité routière et de trafic au sein du tissu bâti, par des aménagements de partage de la voirie ; • Optimiser le stationnement ; • Prendre en compte le projet d'autoroute A154 et son intérêt pour le développement économique de la commune ; • Protéger les chemins ruraux présents ; • Permettre le développement du covoiturage en lien avec le passage de la RN154 ; • Maintenir le fonctionnement du Transport à la Demande (TAD).	

Monsieur Herbet, chargé de mission PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a présenté les différents axes du PADD.

A la suite de cette présentation le débat s'ouvre.

Madame BOUCHARD demande ce qu'il en est sur l'objectif de modération pour la classification de zone d'activités de la Vallée du Saule en 2A.

Monsieur Herbet précise que l'objectif de modération concerne l'habitation mais que la chambre d'agriculture n'est pas opposée à insérer cet objectif de modération dans le PLU. La Direction Départementale des Territoires qui n'était pas présente à la réunion des personnes publiques associées devra également se prononcer sur cet aspect.

Madame Bouchard demande si la DDT a envoyé un courrier pour exprimer son opinion sur le PADD.

Monsieur Herbet précise que oui mais qu'il faudra nécessairement en discuter de vive voix avec eux à la prochaine

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuivy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

réunion des personnes publiques associées.

Monsieur Allard précise que le projet de PAAD a été débattu de nombreuses fois.

Madame le Maire indique qu'il y a eu beaucoup de questions, à la dernière réunion de présentation du PADD aux administrés, relatives aux projets d'agrandissement et sur les certificats d'urbanismes déjà déposés. Madame le Maire indique que pour les projets déposés, la commune disposera d'un sursis à statuer pour geler les demandes.

Monsieur Main demande ce qu'il en sera pour les demandes en cours.

Monsieur Herbette indique qu'on ne peut pas annuler un certificat d'urbanisme opérationnel. Ceux qui seront caduques seront annulés et ne pourront plus être redéposés.

Monsieur Pelletier précise que les projets à redéposer ne pourront plus l'être s'ils ne respectent pas le nouveau règlement.

Monsieur Herbette indique les certificats d'urbanisme opérationnels qui seront redéposés le seront dans la période du sursis à statuer donc aucune décision ne sera prise pendant cette période.

Ariel Allard demande si tous les villages seront concernés.

Madame Minard précise que oui.

Madame Lereau demande combien de temps dure ce sursis à statuer.

Monsieur Herbette précise qu'un certificat d'urbanisme opérationnel peut être gelé pendant une période approximative d'un an. Cette période comprend le temps de finir le plan de zonage et le règlement. C'est le plan de zonage qui est le plus long dans la procédure mais quand le PLU est approuvé, il reste environ 6 mois de délais : environ 3 mois pour la consultation des personnes publiques associées, environ 1 mois d'enquête publique, et environ 1 mois de rédaction du rapport et un mois de validation par la Préfecture.

Monsieur Pelletier demande ce qu'il se passe si les personnes publiques associées émettent un avis défavorable.

Monsieur Herbette explique que souvent les personnes publiques associées émettent un avis favorable avec réserves. Dans ce cas, on prend en compte les différents avis des personnes publiques associées pour modifier ou non le projet.

Madame Bouchard demande si cela revient encore devant les personnes publiques associées après.

Monsieur Herbette précise que si l'avis des personnes publiques associées n'est pas respecté, le préfet peut bloquer le PLU. Le conseil municipal peut néanmoins aller outre l'avis des personnes publiques associées mais pour des choses relativement mineures comme la définition des dents creuses prioritaires par exemple.

Madame le Maire indique que le travail qui a été fait en réunion était d'analyser les coups partis qui représentent environ 50 projets. Cela ne laisse que très peu de place pour les dents creuses et ou l'ouverture de nouveaux terrains.

Monsieur Allard indique qu'il y a des maisons avec de grands terrains où ils pourraient construire.

Monsieur Herbette indique que le potentiel de coups partis va diminuer avec les certificats d'urbanismes opérationnels caducs. Il faudra néanmoins densifier les bourgs.

Monsieur Allard demande si Villette les Bois sera prioritaire.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Monsieur Herbette répond que Villette-les-Bois, comme Moreaulieu, Landouville ne sont pas des hameaux prioritaires. Il y a beaucoup de dents creuses mais elles ne sont pas toutes constructibles car il y a actuellement trop de dents creuses dans les bourgs des villages et non dans les hameaux.

Madame Lereau indique qu'il y a beaucoup de certificats d'urbanismes non acceptés.

Madame le Maire précise que c'est normal car il y a beaucoup de demandes en extension ou en fonds de jardin que la DDT refuse car il y a trop de demandes. Il faut maîtriser le développement démographique car cela a un impact sur les transports, sur les réseaux publics, sur le niveau de service public également.

Monsieur Allard demande si une superficie minimale des terrains à construire sera obligatoire dans le PLU.

Monsieur Herbette indique que la loi ALLUR interdit les superficies minimales.

Un membre du public demande si un terrain sans certificat d'urbanisme opérationnel sera toujours valide et constructible.

Monsieur Herbette précise que cela dépend si ce terrain est une dent creuse. Les élus peuvent décider d'intégrer si c'est une dent creuse et qu'elle semble prioritairement à intégrer dans le PLU.

Un membre du public demande s'il y a une taxe particulière sur un terrain constructible.

Madame Bouchard répond qu'il s'agit de la taxe foncière non bâtie.

Monsieur Herbette indique également qu'une commune peut appliquer une taxe pour les personnes faisant de la réserve foncière.

Monsieur Allard demande si les administrés peuvent encore déposer des certificats d'urbanismes.

Madame Minard précise que jusqu'au retour de la délibération actant le débat sur le PADD, il est encore possible de déposer des certificats d'urbanisme soit début janvier.

Monsieur Allard demande combien de fois on peut renouveler un certificat d'urbanisme opérationnel.

Madame le Maire précise que le CU est valable 18 mois renouvelable par demande écrite 2 mois avant expiration des 18 mois.

Monsieur Herbette indique que c'est dans l'intérêt de la commune d'avoir un document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal de Tremblay-les-Villages,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L123-1 à L123-20, et R123-15 à R123-25,

Vu la délibération du 3 juillet 2014 prescrivant le lancement de l'élaboration du PLU et fixant les modalités de concertation,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir débattu,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en application de l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuivy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Divers

- Changement de la date de la visite de village à Tremblay-les-Villages prévue initialement le 28 mai 2016.
- Concert dans l'Eglise de Tremblay-les-Villages au profit de la restauration de la poutre de l'Eglise de Theuvy dans le cadre du lancement de la souscription de la fondation du patrimoine – 1^{er} Mai 2016 à 16h00. L'entrée au concert sera payante dont les recettes serviront en partie pour des dons auprès de la souscription publique.
- Réunion du conseil municipal ouverte au public le 2 Mai à 18h30 avec Monsieur Olivier Marleix, Député d'Eure-et-Loir et Vice-Président de l'Agglomération du Pays de Dreux qui vient rendre compte de ses mandats.
- Signature de la convention entre la commune et la fondation du Patrimoine pour la restauration – 7 Mai 10H à la Mairie de Tremblay-les-Villages avec information aux habitants.
- 4 Mai à 19h00 – Réunion d'informations en présence du Sous-Préfet de Dreux sur la participation citoyenne suivi de la réunion du Conseil Municipal à 20h00.
- 8 Mai 2016- Cérémonie de commémoration de la 2nde Guerre Mondiale : Horaires à Chêne-Chenu 10h30 et Tremblay-les-Villages 12h.
- 19 Mai 2016 à 19h00 – Réunion publique aux administrés sur la présentation du bilan financier 2015 de la commune.
- 16 Juin – Rencontre avec les entreprises de la commune autour d'un barbecue.

La séance est levée à 23h30

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages